

J'ai l'honneur de prier monsieur le président de demander à M. le colonel d'Andlau s'il en est l'auteur.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le défenseur me paraît ici se placer dans cet ordre d'idées que l'accusé ou son défenseur a le droit de dire ce qui lui convient contre les témoins. Mais il me semble que, dans cet ordre d'idées, le témoin ne peut être obligé de répondre sous la foi du serment à une question qui n'intéresse pas l'objet même du débat. Avant d'aller plus loin, monsieur le défenseur, je vous pose à vous-même, comme juriconsulte, cette question.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, la loi m'autorise à dire, dans ma conscience, tout ce que je considère utile à la défense et à réclamer tous les renseignements qui, selon moi, peuvent apporter ici la lumière, et vous-même, monsieur le président, le premier jour de ce débat, l'avez rappelé à M. le maréchal Bazaine.

Or, quand un écrit, que je n'ai pas à qualifier quant à présent, quand une lettre dont je parlerai plus tard et que je lirai, sont imputés à un témoin, pour pouvoir dire librement ce que je pense du témoin qui est réputé avoir écrit de semblables pages, il faut avant tout que je sache s'il en accepte la responsabilité. Si M. le colonel d'Andlau ne veut pas répondre à la question que je prie monsieur le président de lui adresser, il en a le droit ; je garderai tous mes avantages.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Colonel, je vous rappelle que vous n'êtes pas obligé de répondre sous la foi du serment à la question que je vais vous poser.

Êtes-vous l'auteur du livre intitulé : Metz, Campagne et Négociations ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez le droit de ne pas répondre, vous avez répondu.

M^e LACHAUD. — Monsieur le président, auriez-vous la bonté de demander maintenant au témoin s'il a été autorisé par M. le maréchal Bazaine, ou par M. le ministre de la guerre, à prendre copie de tous les documents officiels qui sont insérés dans son livre ?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la question, veuillez y répondre. Avez-vous été autorisé à prendre régulièrement copie de ces documents auxquels M. le défenseur vient de faire allusion ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Non, monsieur le président.

M^e LACHAUD. — Il me reste à poser au témoin une troisième question. M. le colonel d'Andlau accepte-t-il la responsabilité d'une lettre qui a paru, le 22 décembre 1870, dans un journal étranger, lettre qui, évidemment, a dû être écrite par lui, parce qu'il y a des indications que je ferai connaître plus tard, et qui ne permettent pas de chercher un autre auteur ?

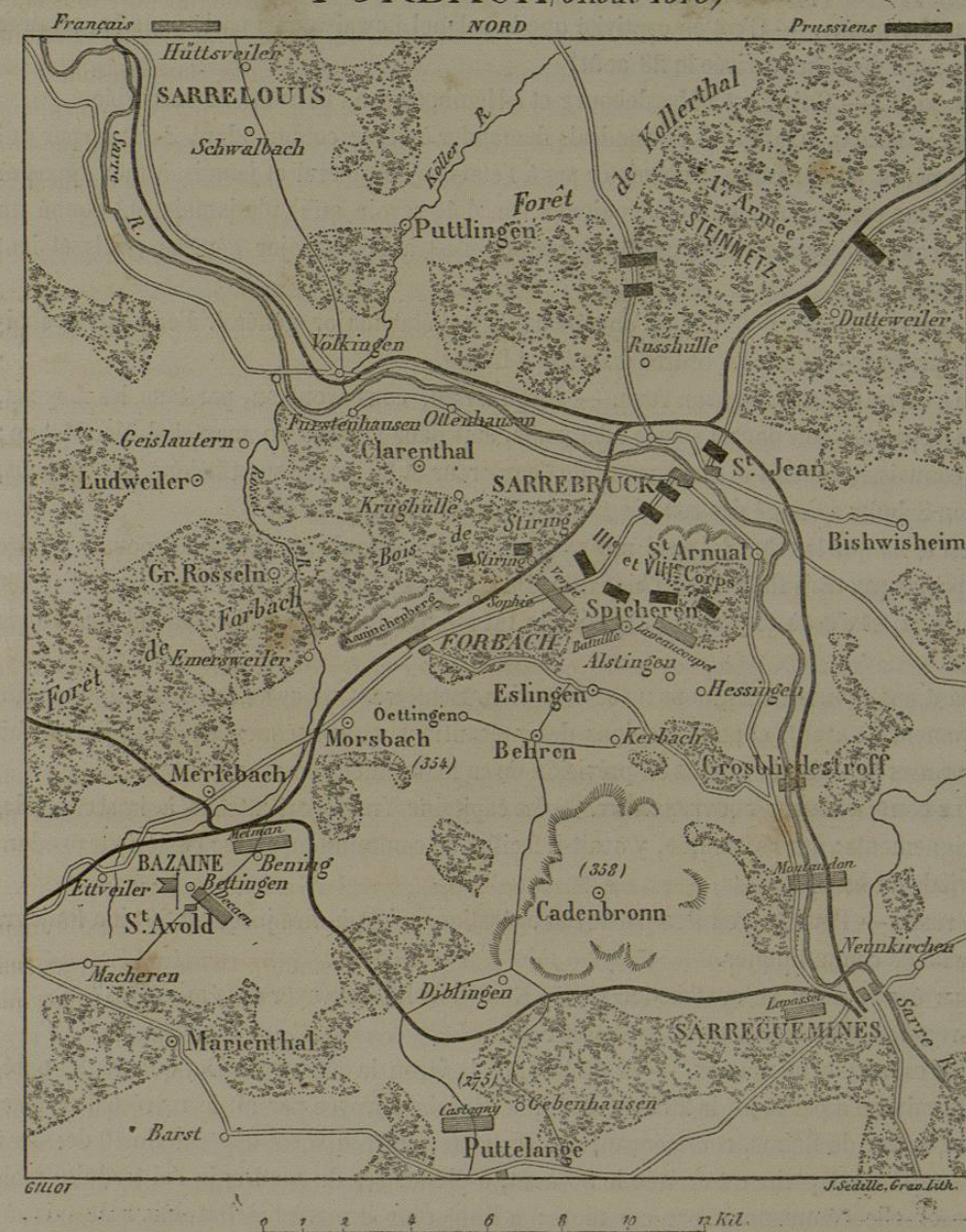
M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, je répète que vous n'êtes pas obligé à répondre sous la foi du serment à cette nouvelle question : Acceptez-vous la responsabilité de la lettre dont il vient d'être parlé ?

M. LE COLONEL D'ANDLAU. — Je reconnais que cette lettre a été écrite par moi le jour où j'arrivais à Hambourg. Après avoir été traîné au milieu de toute l'Allemagne, après avoir vu rendre nos armes et nos canons, j'étais dans un état d'exaspération facile à comprendre.

Mais cette lettre devait être gardée dans le secret le plus complet, et c'est par la plus épouvantable des indiscrétions qu'elle a été publiée par un journal auquel j'ai écrit, dès le lendemain, pour réclamer contre cette publication.

M. LE CHEF D'ESCADRON SAMUEL. — Je ne sais absolument rien sur la question qui s'agit. J'ai seulement entendu raconter plus tard, pendant notre captivité, par M. le colonel Lewal,

FORBACH (6 Août 1870)



avec lequel j'ai vécu pendant trois semaines en intimité, qu'il se trouvait un jour, le 23 août 1870, chez le maréchal Bazaine, lorsqu'une dépêche lui fut apportée. M. le maréchal lut cette dépêche devant le colonel Lewal; elle annonçait que le maréchal de Mac-Mahon et son armée étaient en marche pour nous secourir. Pendant mon séjour à Metz, je n'ai jamais vu ni entendu personne parler de cette dépêche.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est en captivité que le colonel Lewal vous a parlé pour la première fois de cette dépêche, arrivée le 23 août?

M. SAMUEL. — Oui, c'est à Magdebourg et à Hambourg, où nous étions ensemble.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je voudrais demander à M. le commandant Samuel par qui étaient payés les émissaires; n'était-ce pas à l'état-major général et jamais à mon quartier général que ces paiements s'effectuaient? On doit savoir qu'il n'a jamais été donné un centime aux émissaires à mon quartier général, c'est à l'état-major général qu'ils étaient tous payés.

M. SAMUEL. — Oui, il y en a qui ont été payés à l'état-major général. J'en ai payé moi-même quelques-uns sur les ordres du colonel Lewal.

M. LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR YUNG. — Jusqu'au 20, nous avons su, par tous les moyens, ce qui se passait, soit dans l'armée allemande, soit dans l'armée du maréchal Mac-Mahon; nous connaissions aussi le mouvement de l'empereur et le retour sur Châlons. Le 22 août, l'espion Schultz a donné des renseignements sur l'armée prussienne.

C'est le 23 que le colonel Lewal me remit trois boulettes de gutta-percha pour les faire transporter par trois flotteurs à Thionville. De ces trois flotteurs, un a été pris par l'armée prussienne, et c'est à ce propos qu'un dessin fut publié par un journal allemand pendant la guerre.

Quant aux mouvements, nous ne savions rien. Seulement, nous avions le sentiment d'un mouvement en avant, et nous prenions des précautions en conséquence; ainsi j'avais fait rentrer mes bagages dans Metz en prévision de ce mouvement en avant.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le capitaine Yung était attaché à la section des renseignements; dans sa pensée, y avait-il facilité de communiquer avec l'extérieur pendant la période du blocus?

M. YUNG. — Pour la première partie des opérations, c'est-à-dire jusqu'au 20, il a toujours été facile de communiquer.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Était-il facile d'envoyer des émissaires?

M. YUNG. — Oui, jusqu'au 1^{er} septembre.

M. LE CAPITAINE DE MORNAY. — Je déclare, de la façon la plus formelle, que M. le maréchal Bazaine n'a pas reçu, le 23 août 1870, la dépêche envoyée par M. le maréchal de Mac-Mahon, le 22, de Reims, commençant par ces mots: « Reçu votre dépêche du 19 dernier à Reims. » Cette dépêche est arrivée le 30 août, à dix heures du matin; je l'ai traduite moi-même et elle commençait par ces mots: « Empereur à maréchal Bazaine. » Je suis sûr qu'il n'y avait pas: « Maréchal de Mac-Mahon. »

Cette dépêche n'aurait pu arriver le 23 sans qu'un officier de l'état-major en eût connaissance. D'ailleurs, il n'est pas possible de concevoir que cette dépêche ait pu venir autrement qu'en chiffres, alors qu'à l'état-major du maréchal Bazaine on n'employait que les chiffres; il est certain qu'à l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, pour l'envoi d'une dépêche aussi sérieuse, aussi grave, les chiffres avaient dû être aussi employés, M. le maréchal Bazaine

n'employait pas personnellement le chiffre; chaque fois qu'il fallait expédier une dépêche chiffrée ou qu'on en recevait une, c'était un des officiers d'ordonnance ou un aide de camp du maréchal qui chiffrait ou la traduisait.

Donc, si cette dépêche était arrivée le 23, un des officiers d'ordonnance du maréchal au moins en eût été prévenu, et, lors même qu'il n'y en aurait pas eu un à ce moment dans le cabinet du maréchal, il eût toujours été prévenu par l'officier de service de l'arrivée d'une dépêche chiffrée. Je crois donc pouvoir conclure que la dépêche n'est pas arrivée le 23, mais le 30. Seulement, la veille, le maréchal avait reçu une dépêche en clair, envoyée par le colonel Turnier, qui commençait par ces mots: « Ducrot commande corps Mac-Mahon. Aujourd'hui 27, à Stenay, la droite à la Meuse... » et qui se terminait par ceux-ci: « ... Se tenir prêt au premier coup de canon. »

Cette dépêche en clair a été apportée le 23 par deux émissaires, Marchal et Flahaut; les émissaires l'avaient chacun dans une boule en caoutchouc et ils avaient dû l'avaler plusieurs fois.

Je me rappelle aussi que, dans la soirée, le maréchal nous dit qu'il avait demandé au colonel Lewal s'il reconnaissait cette dépêche, c'est-à-dire s'il en connaissait l'écriture et s'il pouvait affirmer qu'elle vint du colonel Turnier. Cette dépêche contenait le mot: « Stenay »; la dépêche du 30 semblait donc, — quoique évidemment elle dût être antérieure en date, — confirmer la dépêche du colonel Turnier. Évidemment, c'est cela qui a déterminé M. le maréchal à donner les ordres de mouvements qui ont été transmis.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque Flahaut vous a rapporté, le 29 ou le 30, la dépêche dont il avait été chargé, vous l'avez brûlée sans en vérifier le contenu?

M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT. — Je ne sais pas, monsieur le président, si c'est moi qui l'ai brûlée. Il a pu être dit, ce que j'ignore, que c'était moi; j'en accepte, en tout cas, la responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT. — Flahaut n'a pas dit que ce fût vous, il s'est borné à dire: « Un capitaine de chasseurs. » Je vous demande si c'est vous qui l'avez brûlée, et si vous l'avez brûlée sans vous assurer que ce fût un duplicata.

M. LE CAPITAINE DE MORNAY-SOULT. — Flahaut savait par cœur cette dépêche et il nous en avait donné le texte de vive voix, lorsque Marchal a remis la sienne. J'ai pu commettre une légèreté à ce moment. J'avoue qu'elle sentait très-mauvais et que je l'ai brûlée parce que, connaissant l'autre, j'ai considéré qu'elle n'avait plus aucune importance.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans un semblable moment, il eût été préférable de vous assurer de ce qu'elle contenait.

M. LE CAPITAINE DE ROCHAS D'AIGLUN. — J'étais attaché à l'état-major du général Coffinières, et, en cette qualité, j'ai vu un très-grand nombre d'émissaires, j'ai retenu les noms de quelques-uns d'entre eux, et j'ai donné ces noms à titre de documents dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous les dates et les noms de certains de ces émissaires?

M. LE CAPITAINE DE ROCHAS D'AIGLUN. — Monsieur le président, le 18 août, un sergent nommé Altenburger s'est présenté porteur d'une missive adressée par le commandant de Bitche à l'empereur. Le 20 août, j'ai eu connaissance de l'arrivée d'un agent de police de Thionville; j'ai donné son nom dans l'instruction, et j'ai raconté les circonstances de son arrivée.

Le 23 août, l'ordre arriva du grand quartier général au général Coffinières, de faire pré-

parer à Metz de petits dépôts pour les bagages des officiers. Je fus chargé de ce service. Ces bagages arrivèrent dans la soirée à l'arsenal de l'artillerie. Le lendemain, n'étant pas de service, mais frappé de l'ordre subit qui était arrivé la veille, je pris des informations, et l'on me dit qu'il avait été provoqué par une dépêche du maréchal de Mac-Mahon à l'adresse du maréchal Bazaine.

Cette dépêche, disait-on, était arrivée le 22, et le lendemain le bruit de son arrivée courait dans Metz. Il était arrivé du côté de Montmédy avec soixante-dix batteries de 12 attelées avec 22,000 chevaux des omnibus de Paris.

Vers le milieu d'octobre, un nommé Thomas, brigadier du train des équipages, vint chez le général Coffinières réclamer la prime promise par le maréchal Bazaine pour des dépêches portées à l'extérieur. Il me dit qu'il en avait porté plusieurs à Thionville et à Paris. Mais cet homme avait beaucoup souffert; il sortait de l'hôpital et je n'attachai pas beaucoup d'importance à ce qu'il me dit.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le 23 août que vous avez constaté que l'ordre avait été reçu de recevoir les bagages des officiers à l'arsenal de l'artillerie ?

M. LE CAPITAINE DE ROCHAS D'AIGLUN. — Pour cela, j'en suis sûr.

M. LE PRÉSIDENT. — Un de MM. les juges demande si c'est bien le 23 ou le 24 que l'ordre relatif aux bagages a été donné ?

M. LE CAPITAINE DE ROCHAS D'AIGLUN. — C'est bien le 23. Je crois pouvoir affirmer d'une façon positive.

M^e LACHAUD. — Auriez-vous la bonté, monsieur le président, de demander au capitaine de Rochas d'Aiglun à quelle heure, dans la journée du 23, il a reçu l'ordre de recevoir les bagages ?

M. LE CAPITAINE DE ROCHAS D'AIGLUN. — Vers les quatre heures. En tous cas, ces bagages ne sont arrivés que le soir très-tard, vers neuf heures, par une nuit obscure.

M. LE SOUS-LIEUTENANT MOUTH. — Vers le commencement du blocus, comme je m'étais proposé pour traverser les lignes prussiennes, le capitaine Weber, qui commandait les francs-tireurs dont je faisais partie, me donna une lettre pour le maréchal Bazaine.

C'est le 22 ou le 23 que j'allai au Ban-Saint-Martin. Avant de voir le maréchal Bazaine, je m'étais rendu dans les bureaux de l'état-major; j'y vis un garde-forestier de haute stature et qui portait la barbe taillée en collier: ce qu'on appelle dans mon pays la barbe des anabaptistes. Il paraissait avoir environ trente-cinq ans.

Dans le groupe assez nombreux au milieu duquel je me trouvais, on disait que ce garde, qui venait de la direction soit de Montmédy, soit de Stenay, était porteur d'une dépêche du maréchal de Mac-Mahon pour le maréchal Bazaine, et que, d'après cette dépêche, le maréchal de Mac-Mahon devait se porter au secours du maréchal Bazaine en passant par le Nord. Comme je désirais passer les lignes, la question principale, pour moi, était de savoir de quelle façon il était venu à Metz.

Je le lui demandai; il me dit qu'il était venu par Hayange, qu'il avait passé l'Orne à la hauteur du chemin de fer, suivi la vallée de la Moselle, et que c'était en profitant des dépressions que pouvaient offrir les rivières, les fossés, les petits ruisseaux, qu'il était arrivé jusque dans Metz. Je n'ai pas revu cet homme depuis. Mais j'ai profité de ses indications, le 24, pour sortir de Metz. Plus tard, j'en ai profité de nouveau, lorsque je suis revenu à Metz, car les indications que m'avait données cet homme n'ont pas quitté pendant toute la durée du blocus.

Après ces renseignements, si importants et si précis, le sous-lieutenant Mouth donne d'intéressants détails sur les courageuses missions qu'il a su remplir avec une énergie qui lui vaut les félicitations bien méritées du président du conseil.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 1^{er} NOVEMBRE.

M. BERWEILLER, fabricant de papiers. — A la fin du mois d'août, j'étais secrétaire particulier du chef d'état-major de la division territoriale. J'ai vu venir dans les bureaux, au quartier général, M. Mouth, qui demanda où il fallait s'adresser pour voir le maréchal.

Au moment de l'instruction, M. le général rapporteur m'a demandé si, le même jour où M. Mouth s'était présenté, j'avais vu, dans les bureaux de la division, un garde-forestier qui serait revenu aussi demander à voir M. le maréchal. Je me souviens qu'à plusieurs reprises il est venu à la division des gardes-forestiers demander où était le maréchal, où se trouvait le grand quartier général. Mes souvenirs ne sont pas assez précis pour que je puisse dire la date et si c'est le jour même où j'ai vu M. Mouth.

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — J'ai vu arriver dans mes bureaux plusieurs émissaires venant de l'extérieur. J'ai renvoyé toutes les personnes qui entraient ainsi dans Metz à l'état-major du général Coffinières, qui était chargé de les interroger.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous entendu parler, entre le 22, le 23, le 24, le 25 et le 26, de la marche du maréchal de Mac-Mahon ?

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — J'en ai entendu parler, mais c'était dans une conversation particulière.

M. LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous dire par qui ?

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — Non, c'était dans une conversation à la division avec les officiers. On disait que le maréchal de Mac-Mahon arrivait au secours de Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous le jour, à peu près ?

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — C'était vers le 24 ou le 25, je crois.

M^e LACHAUD. — M. de Bucy sera entendu de nouveau un peu plus tard. Mais il me semble qu'il a indiqué tout à l'heure un point sur lequel je désirerais qu'il fût interrogé en ce moment. Il ne se rappelle pas, a-t-il dit, que du 23 au 25, il fût arrivé à l'état-major un émissaire apportant une dépêche du maréchal de Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. — Vous avez répondu tout à l'heure à la question. Le défenseur la présente sous une autre forme. Il est de mon devoir de vous la transmettre. Vous ne vous rappelez pas que, du 23 au 25 août, il soit arrivé à l'état-major un homme apportant une dépêche de M. le maréchal de Mac-Mahon ?

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — Non, monsieur le président.

GUYARD, ancien commissaire de police à Longwy. — Le 20 août 1870, M. Massaroli, commandant supérieur de Longwy, me fit appeler à six heures du matin. Il me dit qu'il venait de recevoir de M. le maréchal de Mac-Mahon une dépêche dans laquelle M. le maréchal de Mac-Mahon et l'empereur demandaient à tout prix des nouvelles du maréchal Bazaine. Il me pria de lui chercher des hommes décidés à se frayer un chemin jusqu'à Metz.

Comme la mission était importante, je m'en chargeai. Je me suis rendu auprès du colonel Turnier, commandant supérieur de Thionville. Le colonel a pris la dépêche, que j'avais sous enveloppe, et dont je n'ai pas eu connaissance, car après l'avoir lue, il l'a remise sous enveloppe. J'ai repris ma dépêche, et je suis parti pour Metz. Je suis arrivé à Moulins sans difficultés. Là, j'ai trouvé un officier d'état-major. Je lui ai demandé s'il appartenait à l'état-major général de l'armée, il m'a répondu que oui, et je lui ai remis le pli dont j'étais porteur. Deux ou trois heures après, je ne puis pas préciser, le même officier m'a rapporté un pli avec lequel je suis reparti.

Je marchai toute la nuit, et, à la première heure, j'étais à la gare de Thionville.

Après avoir éprouvé quelques accidents en route, j'arrivai à Longwy vers deux heures. Au moment où je suis arrivé chez le colonel commandant supérieur de Longwy, j'ai trouvé un employé de la préfecture de police de Paris que j'avais connu, avant d'être commissaire de police à Longwy.

Le commandant supérieur, voyant que je le connaissais, me dit : « C'est un employé du télégraphe, envoyé de l'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui demande des nouvelles du maréchal Bazaine et qui vient d'arriver sur une machine. » Je lui ai dit qu'il s'appelait Rabasse, que je le connaissais et que je répondais de lui. « C'est un employé du gouvernement, ajoutai-je, et vous pouvez lui confier les dépêches que je vous remets en ce moment. » Le colonel Massaroli a ouvert le paquet qu'on m'avait donné, en a pris connaissance, a copié les dépêches, en tout ou en partie, puis il lui a redonné, — je ne sais pas si ce sont les originaux ou les copies, — mais, enfin, il lui a redonné quatre dépêches. J'ai su qu'il y avait quatre dépêches, sans en prendre connaissance, elles étaient sur la table, — puis ensuite une lettre qu'il a cachetée. Rabasse est parti avec cela; c'était le 22 août, à deux heures de l'après-midi.

Vers la fin d'août, le 26 ou le 27, le commandant de place m'a demandé si je voulais accompagner un capitaine, M. Mélard, qui était envoyé vers le maréchal. J'acceptai et j'arrivai seul, — car cet officier avait été obligé de rester en route, auprès du colonel Turnier, à Thionville, qui m'a dit : « Il est inutile que vous alliez plus loin; nous avons organisé un service d'émissaires et je ferai parvenir vos dépêches à Metz. » Je n'avais plus rien à faire à Thionville, je suis parti et retourné à Longwy.

Une troisième fois, vers le 14 septembre, un nommé Clarek, envoyé de M. de Kératry, alors préfet de police à Paris, s'est adressé à M. le lieutenant-colonel Massaroli pour faire parvenir deux dépêches qui lui avaient été données probablement écrites, et qui ne m'ont été données à moi que verbalement. Voici quelles étaient ces deux dépêches : « Faire parvenir au maréchal Bazaine la nouvelle du changement de gouvernement de la Défense nationale. » Plus cette autre : « Carlotta et Josepha, fille et femme du maréchal, se portent bien; elles sont à Tours, auprès du gouvernement de la Défense nationale. »

M. Clarek est resté dans le Luxembourg, et je suis parti une troisième fois pour Thionville.

Le colonel Turnier m'a dit qu'il y avait longtemps que le maréchal connaissait le changement de gouvernement de la France; que, quant aux nouvelles de sa fille, il tâcherait de les lui faire parvenir. Je suis reparti, et je suis revenu à Longwy, où se trouvait en ce moment M. Jacob, envoyé par le général Le Flô, qui était alors ministre de la guerre. Alors Clack m'a demandé de rentrer avec lui à Paris, s'il y avait moyen.

Je suis parti de Longwy le 20 septembre, le même jour de l'investissement; mais je n'ai pu dépasser Rochefort, dans le département de Seine-et-Oise.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce à un officier de l'état-major du gouvernement de Metz ou de l'état-major général que vous avez remis vos dépêches le 21 ?

M. GUYARD. — Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsqu'à votre retour à Longwy, vous avez remis au colonel Massaroli le pli du colonel Turnier, l'a-t-il ouvert devant vous ?

M. GUYARD. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Combien contenait-il de pièces ?

M. GUYARD. — Il en contenait quatre.

M. LE PRÉSIDENT. — Il les a remises à l'agent Rabasse ?

M. GUYARD. — Il les lui a remises, plus une lettre.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous êtes revenu à Thionville, pour la seconde fois, le colonel Turnier vous a dit que M. le maréchal Bazaine était informé depuis longtemps du changement de gouvernement et qu'il se chargeait de lui envoyer les nouvelles de sa famille.

M. GUYARD. — Oui, monsieur le président.

M. DE BAZELAIRE, sous-lieutenant, élève du génie. — Chargé d'un pli cacheté par le colonel Turnier, je quittai Thionville le 20 août, et j'arrivai le 22, vers midi, à Givet. A Givet, je me fis conduire au télégraphe de la gare, et je demandai qu'on expédiât mes dépêches. On ouvrit devant moi le pli cacheté et on envoya en ma présence une dépêche. Au même instant, on me dit qu'il fallait remonter en chemin de fer et je partis immédiatement pour Paris.

M. LE PRÉSIDENT. — Savez-vous combien il y avait de dépêches ?

M. DE BAZELAIRE. — Je me rappelle avoir vu deux feuilles séparées.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous fait constater par quelqu'un le nombre de dépêches ?

M. DE BAZELAIRE. — Non, j'étais pressé à ce moment-là, et je n'ai pas pu le faire.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'en avez vu partir qu'une ?

M. DE BAZELAIRE. — Une seule a été envoyée devant moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-vous si elles étaient toutes en clair ou en chiffres ?

M. DE BAZELAIRE. — Elles étaient toutes chiffrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Turnier ne vous a pas dit combien il vous en remettait ?

M. DE BAZELAIRE. — Non, monsieur le président.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je désirerais appeler l'attention du témoin sur sa déposition écrite qui n'est pas conforme à celle qu'il vient de faire. J'y lis ceci : « C'est seulement alors que l'employé du télégraphe décacheta le pli devant moi, que je vis qu'il renfermait quatre dépêches à découvert et chiffrées. L'une d'elles fut transmise sous mes yeux, mais le départ du train nous força de remonter en wagon. » Vous venez de dire tout à l'heure qu'il n'y avait que deux dépêches ?

M. DE BAZELAIRE. — Je me rappelle avoir vu deux feuilles.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui vous a porté à dire, dans l'instruction, qu'il y en avait quatre ?

M. DE BAZELAIRE. — Je puis expliquer ce changement dans ma déposition. Après avoir accompli ma mission, j'ai vu mon père, et je lui ai donné tous les détails qu'il se rappelle. Au moment de déposer, j'ai tenu à m'expliquer avec lui pour être plus sûr de mes souvenirs : de là vient, sans doute, mon erreur, mais aujourd'hui, je puis affirmer qu'il y avait deux feuilles.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce que chaque feuille portait une seule dépêche?

M. DE BAZELAIRE. — Je me rappelle avoir vu sur chaque feuille un seul en-tête.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Lorsque le colonel Turnier a remis ces dépêches au témoin, ne lui a-t-il pas dit qu'il en avait déjà chargé d'autres personnes?

M. DE BAZELAIRE. — Il a dit qu'il avait donné ces dépêches à un garde-forestier.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne vous dit pas le nom de cet agent?

M. DE BAZELAIRE. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi vous affirmez qu'il y avait seulement deux feuilles séparées et non quatre, comme vous l'aviez dit d'abord?

M. DE BAZELAIRE. — Je l'affirme.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MASSAROLI, ex-commandant de place de Longwy. — Le 20 août, je reçus une dépêche du ministre de la guerre, à douze heures et demie du soir. Elle était adressée à M. le maréchal Bazaine et à tous les commandants supérieurs des places frontières.

Il m'était recommandé, dans cette dépêche, de la faire parvenir par tous les moyens possibles à M. le maréchal Bazaine, de tâcher d'obtenir de ses nouvelles à tout prix, de m'informer constamment, et de ne pas épargner l'argent.

Comprenant l'importance de cette dépêche, j'ai fait appeler notre commissaire cantonal, M. Guyard, que je savais être sous-officier de zouaves, dont je connaissais la résolution et l'intelligence, et je lui ai demandé s'il voulait la porter.

M. Guyard me répondit qu'il se chargerait volontiers de cette mission; que ce n'était pas pour l'argent, mais pour l'honneur de servir son pays.

M. Guyard est parti dans la matinée du 20 août. Je sais qu'il est parvenu à Thionville, qu'il a été arrêté à Audun-le-Roman, qu'il a vu le colonel Turnier à Thionville, qu'il est allé à Moulins-lès-Metz, qu'il a remis la dépêche en question à un officier d'état-major, et qu'il a rapporté un pli qui contenait probablement une copie des dépêches en question.

Bref, il est revenu, le 22, dans la matinée.

Je commence par dire ce qu'il y avait dans les quatre dépêches rapportées par M. Guyard. Il y en avait une tout à fait en clair, assez longue, signée Coffinières; une autre moitié en clair, moitié en chiffres; elle venait du Ban-Saint-Martin, elle était datée du 19 ou du 20 et signée du maréchal Bazaine. Je crois qu'elle est mentionnée sur mon registre comme portant la date du 19. Dans la moitié en clair de la dépêche du maréchal, on parlait des positions sous Metz, positions qui n'étaient pas très-bonnes; l'autre moitié était chiffrée, et naturellement je ne sais pas ce qu'elle contenait. Les deux autres dépêches étaient chiffrées et adressées au maréchal de Mac-Mahon.

Lorsque je voulus mentionner ces dépêches sur mon registre de correspondance, je commençai par y porter les deux premières, et j'allais probablement inscrire également les autres pour en conserver la mémoire, lorsqu'un douanier m'arriva de Longwy-Bas, m'apportant un petit billet signé: Rabasse et Miès. Ces messieurs m'écrivaient: « Nous sommes les délégués de M. le colonel Stoffel, chef d'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon, nous sommes envoyés pour tâcher d'obtenir des nouvelles du maréchal Bazaine. Pouvez-vous nous en donner? » Et en post scriptum: « Nous avons laissé M. le commandant Magnan à Carignan, qui y attend des nouvelles, bonnes ou mauvaises. » A la suite d'un mot de réponse que je leur adressai, M. Rabasse vint chez moi et je lui dis: « Vous tombez bien, mon commissaire vient d'arriver de Metz, porteur de quatre dépêches qui paraissent fort importantes.

Je fis venir de suite M. Guyard qui reconnut Rabasse; aussi je crus pouvoir lui confier ces dépêches, en lui faisant observer qu'elles étaient adressées à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon et au ministre de la guerre.

En même temps que je leur donnais ces quatre dépêches, je crus devoir écrire au colonel Stoffel un petit mot, dans lequel je le prévenais que je confiais ces dépêches à ses délégués, et je recommandais en même temps M. Guyard, qui était allé les chercher, à toute sa bienveillance et à celle du maréchal.

Le lendemain, vers les trois heures de la nuit, je reçus une dépêche télégraphique ainsi



LE GÉNÉRAL METMAN.

conçue: « Maréchal de Mac-Mahon à commandant de place de Longwy. Veuillez me faire revenir immédiatement mes deux inspecteurs télégraphiques à Béthenville-sur-la-Suipe où je serai demain. »

Je répondis immédiatement: « Commandant de place de Longwy à maréchal Mac-Mahon. Vos deux agents télégraphiques sont partis porteurs de quatre dépêches, dont deux chiffrées. »

Voici ce que je disais au maréchal dans cette première dépêche, que j'expédiai à quatre heures du matin.

Dans la journée, j'appris par la gare de Longwy-Bas que ces messieurs s'étaient trouvés